

PATHOLOGIES UNGUÉALES

Date, Lieu, horaires, accessibilité :

Date : 25 mars 2025.....
Lieu : Lille.....
Durée de la formation : 3h30.....
Horaires de formation : 19h30 -23h00
Formation en groupe de 30 stagiaires maximum (5 minimum)
Accessibilité : accessible handicapé et adaptable pour besoins spécifiques.

Public concerné :

Médecins généralistes.

Niveau de connaissances préalable requis :

En activité professionnelle dans la catégorie concernée

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de prendre en charge les pathologies unguéales.

- 1. Citer les hypothèses diagnostiques des pathologies unguéales courantes.***
- 2. Citer les critères de gravité d'une pathologie unguéales relevant d'une prise en charge spécialisée.***
- 3. Formuler une prescription pour les pathologies unguéales courantes.***

Programme avec déroulé pédagogique :

L'ensemble des objectifs seront abordés à partir de cas cliniques.
Les médecins participants seront invités à exposer leurs hypothèses.
Pour chaque objectif l'expert commentera les réponses formulées par les médecins et fera un exposé interactif.

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre :

- L'action de formation se déroulera en présentiel dans une salle d'une capacité d'accueil en corrélation avec le nombre de stagiaires, équipée d'une connexion internet, d'un vidéo projecteur, d'un paper-board, afin de pouvoir aisément garantir un bon déroulement de la formation du point de vue pédagogique et technique.
- L'action de formation débutera par une présentation des formateurs et de chacun des stagiaires afin de permettre une adaptation optimale du processus pédagogique prévu par le formateur au public présent. Elle se déroulera dans le respect du programme de formation qui aura été préalablement remis aux stagiaires, et ce, suivant une alternance d'exposés théoriques et de travaux pratiques.
- Tous les moyens pédagogiques et techniques seront adaptés aux situations de handicaps signalés
- Le formateur responsable (organisateur) :
 - Veillera à permettre aux stagiaires de disposer régulièrement de la possibilité de s'exprimer et d'échanger avec lui afin de faciliter le transfert de connaissances.
 - Remettra un support pédagogique (livret participant) qui permettra à chacun des stagiaires de suivre le déroulement de l'action de formation professionnelle mais aussi d'appréhender les

Formation médicale continue Hauts de France

8 rue Jeanne d'Arc 59370 Mons en Baroeul

n° SIRET 501747 646 00039 code NAF 8559A

N° d'enregistrement de déclaration d'activité d'organisme de formation 31 59 08640 59

- ODPC (n° 1705) enregistré et évalué favorablement, habilité à dispenser des programmes de DPC - Agréé FAF-PM n° 046 –

sources de droit applicables et ainsi accéder aux connaissances constituant les objectifs inhérents à ladite action de formation professionnelle.

- Sera à la disposition du stagiaire pour toute question d'assistance, d'accompagnement pédagogique, organisationnel ou de prise en compte d'une situation de handicap.

Evaluation et sanction :

- Afin de permettre d'évaluer les acquis de la formation, il sera demandé à chaque stagiaire, au début et à l'issue de l'action de formation, de valider un recueil de connaissances afin de vérifier si les principes découlant de la formation ont bien été acquis par chacun d'entre eux.
- L'évaluation de la formation et le recueil des incidents seront réalisés par un questionnaire de satisfaction.
- La formation sera sanctionnée par la délivrance, à chaque stagiaire, d'une attestation de participation comportant les résultats des évaluations visée par l'organisme de formation.

Moyens d'encadrement :

- Le Dr Rania Anane assurera l'organisation logistique et l'encadrement des stagiaires.; courriel: ranigha@yahoo.fr
- Le Dr Templier Carole dermatologue assurera l'expertise de cette formation.

Indicateur de résultat :

259 Stagiaires ont été formés par notre association en 2023, 99,24 % d'entre eux ont déclaré avoir été satisfaits ou très satisfaits.

Tarif :

Coût de la formation 400 euro (non assujetti à la TVA)

Cette formation sera prise en charge par le FAF-PM sur présentation de l'attestation de CFP.

L'organisateur de la formation